



PASSEPORT BIOMETRIQUE MAJEUR(E)

Le dossier est à déposer **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

Prendre contact avec la mairie de Coulommiers au 01.64.75.80.00.
Présenter les originaux et copie de chaque document
Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

TARIF DU PASSEPORT

(Timbre fiscal à acheter dans un bureau de tabac ou au centre des impôts de Coulommiers : 24, rue Marcel Clavier).

La présence du demandeur est obligatoire

Pour une personne majeure : 86 €
Présenter les originaux et copie de chaque document
Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.



Dans tous les cas, ayez connaissance de la filiation de vos parents : nom (nom de jeune fille pour votre mère), prénoms, date et lieu de naissance

- **En cas de renouvellement ou de 1^{er} passeport, la carte d'identité en cours de validité suffit à remplacer l'acte de naissance de moins de 3 mois**
- **Ancien passeport ou déclaration de perte/vol** (à établir au commissariat)
- **En cas de perte ou vol : fournir un autre document d'identité avec photo** (passeport, permis de conduire, carte étudiant...) ou à défaut 3 autres documents officiels (diplôme, carte d'électeur, contrat de travail...)
- **Deux photos d'identité** (visage 32 mm x 36 mm), en couleur, récentes, regard de face, tête nue, sur fond clair, sans lunette, sans sourire, pas de bijoux ni de barrettes dans les cheveux.
- **L'original de la « Copie d'acte de naissance » de moins de 3 mois pour une première demande**
- **La preuve de la nationalité française** est nécessaire en l'absence de présentation d'un autre titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis 2 ans : Déclaration d'acquisition ou ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration ou Certificat de nationalité française (CNF).
- **Justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois (EDF, téléphone...). Si vous **êtes hébergé (e) ou vivez au domicile de vos parents** ⇒ justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité + attestation sur l'honneur + justificatif au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (attestation d'assurance scolaire de sécurité sociale ou bulletins de salaire.
- **Livret de famille** : pour les épouses + jugement de divorce le cas échéant